

PERMETTRE L'AMÉLIORATION THERMIQUE DU PARC D'HABITAT PRIVÉ PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « SOLIDARITÉS »

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

CHIFFRES CLES 2015 (ANNEE 1)

195 logements améliorés :

→ 190 propriétaires occupants

→ 5 logements locatifs

3 560 305 € travaux dont :

→ 55% subventionnés (PO)

Gain énergétique moyen : 44%

Le Conseil Départemental du Cantal a signé une convention avec l'Anah et l'Etat pour la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) de 2015 à 2017.

Tous les territoires qui ne sont pas couverts par une OPAH sont concernés par le programme.

SOLIHA Cantal, spécialiste de l'amélioration de l'habitat depuis plus de 60 ans, a été retenu pour animer ce PIG.

OBJECTIFS

L'objectif prioritaire d'intervention est **l'amélioration thermique des logements des propriétaires occupants et des bailleurs**, mais le programme porte également sur d'autres thématiques :

→ **La lutte contre la précarité énergétique** : 252 logements énergivores

→ **La résorption de l'habitat indigne ou très dégradé** : 168 logements

→ **L'adaptation des logements à la perte d'autonomie des personnes** : 165 logements de personnes âgées ou handicapées

Le **Conseil Départemental** prend en charge l'intégralité des frais d'ingénierie et octroie des aides aux travaux pour un

montant de 496 395 €. L'**Anah** quant à elle apporte son concours financier pour 4 561 836 €. Enfin, l'**Etat**, dans le cadre du programme « Habiter Mieux », participe à hauteur de 1 646 769 €.

Par ailleurs, la plupart des **Communautés de communes** couvertes par le dispositif se sont engagées à compléter cette aide aux travaux, notamment dans le cadre du programme « Habiter Mieux ».

DEMARCHE ET SAVOIR FAIRE

Une équipe adaptée et pluridisciplinaire qui accompagne les demandeurs dans leurs démarches techniques et administratives afin de mener à bien leurs projets de travaux. Ces professionnels sont formés sur les thématiques de l'habitat indigne, de l'adaptation à la perte d'autonomie, ainsi qu'aptes à effectuer des évaluations énergétiques. En interne, deux collaborateurs ont permis d'assurer les relations entre les différents partenaires du programme.

Un réseau de partenaires actif : collectivités locales, organismes sociaux, Espace Info Energie du Cantal, entreprises.

Une présence historique sur le territoire : une équipe bien identifiée dans le département et présente quotidiennement, une connaissance des problématiques locales, des locaux situés à Aurillac.

CONTACT

SOLIHA Cantal

9 avenue Aristide Briand 15 000 AURILLAC
04 71 48 32 00 - pig.cantal@solihha.fr



LES PARTENAIRES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION